



Marche à suivre

- Communiquer avec le service de police de votre municipalité pour connaître le délai de traitement et les frais exigés;
- Remplir ce formulaire et vous présenter au service de police avec ce formulaire dûment rempli et deux pièces d'identité, dont une avec photo;
- Fournir le certificat de recherche à la Commission lors du dépôt de votre demande. Tout certificat de recherche est valide pour une période de 3 mois, à compter de la date attestant la vérification par le service de police.

1 – Identification du demandeur

Nom Prénom

Masculin Féminin Date de naissance

Année Mois Jour

Adresse

Numéro Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. Téléphone Poste Ind. rég. Cellulaire Ind. rég. Télécopieur

Adresse de courrier électronique

2 – Adresses précédentes (5 dernières années)

Numéro	Rue	Ville / province (État)/ pays / code postal (ZIP)	De (année-mois)	À (année-mois)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3 – Consentement du demandeur qui fait l'objet d'une vérification policière

En tant que demandeur, j'autorise le service de police à vérifier tout renseignement concernant une mise en accusation ou une déclaration de culpabilité à mon endroit pour un acte criminel ou une infraction criminelle.

Pour ce faire, je consens à ce que le service de police fasse ces vérifications dans tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles, ces vérifications couvrant la période des cinq dernières années jusqu'à ce jour.

Je consens également à ce que soit communiqué, sur demande, à la Commission des transports du Québec, le certificat de recherche me concernant.

Enfin, je comprends que seule une recherche effectuée à l'aide des empreintes digitales permet de relier hors de tout doute une personne à son casier judiciaire.

Je consens à ce que le certificat de recherche puisse être conservé (sur support papier ou électronique) ou reproduit par le service de police et par la Commission des transports du Québec. Comme prescrit par la loi, ces organismes s'engagent à protéger les renseignements confidentiels contenus dans ce certificat.

Signature du demandeur Nom (en majuscules) Année Mois Jour